



Window & Patio Door Limited Warranty

OUR WARRANTY TO YOU...

JELD-WEN® Products¹ are designed to create lasting value for your home. This warranty is effective for all JELD-WEN window and patio door Products (except United Collection products) manufactured on or after **June 1, 2019** for use in the United States and Canada. Any previous warranties will continue to apply to products manufactured by JELD-WEN prior to this date. For additional information, including care and maintenance instructions, installation instructions, and previous warranties, refer to www.jeld-wen.com or www.jeld-wen.ca.

WHAT THIS WARRANTY COVERS

Except as set forth in the Special Coverages section below, we warrant that if your JELD-WEN Product exhibits a defect in material or workmanship within the time periods from the date of manufacture as specified below, we will, at our option, repair, replace or refund the purchase price of the Product or component part. Skilled labor² (where deemed necessary by us) to repair or replace any component is provided as specified below.

	Wood & Metal Clad Wood	Composite	Vinyl & Metal Clad Vinyl	Aluminum
Basic Product Coverage Owner-Occupied Single-Family Residence	20 years	10 years; glass is covered for 20 years	as long as you own and occupy your residence	10 years
Basic Product Coverage Commercial (Other than Owner-Occupied Single-Family Residence)	20 years	10 years	10 years	2 years
Skilled Labor² Coverage	2 years	2 years	2 years	1 year
Transferability - the maximum length of any coverage when you sell your residence or it becomes occupied by other than the original owner	10 years	10 years	10 years	Non-transferable

Special Coverages (Applies to both Owner-Occupied and Commercial)

The following Special Coverages apply to special product features and options; not all options are available on all products or in all regions.

Glass Options	Coverage	Notes
Triple-Glazed Glass Units	20 years	Includes the glass panes and the insulating seal.
ImpactGard® Glass Units	10 years	
Special Glazings	5 years	Includes laminated glass units other than ImpactGard, and glass options not listed in our product literature, e.g., leaded or decorative glass.
Blinds/Shades Between the Glass	10 years	Includes the seal, external control mechanism, and operation of the shade/blind.
Stress Cracks	1 year	Applies to sealed glass units installed in windows and patio doors. Laminated glass and special glazings are excluded. Coverage includes replacement glass and skilled labor ² necessary to replace the glass. Stress cracks occur when, in the first year after manufacture, the glass develops a crack without sign of impact.
Accidental Glass Breakage	Same as the Basic Product Coverage above (Owner-Occupied or Commercial)	Applies to Products ordered with double-strength or thicker glass. Not covered: damage attributable to acts of nature (e.g. fire, hurricane, etc.), civil disorder, building settling, structural failures of walls or foundations or improper installation, construction job-site mishaps, storage, or handling. Special glazings and ImpactGard glass are not covered by this glass breakage warranty.

Continued on next page

Special Coverages (continued)

Finish Options	Coverage	Notes
Finish on Metal Clad Exteriors	AAMA 2605: 30 years AAMA 2603/2604: 10 years Anodized: 5 years	Coverage is for peeling, checking, cracking, or exhibiting excessive chalk, fade or color change ³ . Clad products installed within one mile of a salt-water source (for example, an ocean or salt lake) or other corrosive environment require additional and specific maintenance requirements. Refer to our full care and maintenance instructions.
Factory Interior Finish on Wood Products	1 year	Coverage is for peeling, checking, or cracking. Should the factory interior finish be proven defective within this time period, we will at our option, replace or refinish the component or product, or offer a refinish credit up to \$50 per opening for windows or \$100 per opening for patio doors. This coverage applies to factory-applied finish coat options only; standard factory-applied primer is not a finish coat.
Colored and Laminated Surfaces on Vinyl and Composite Products	10 years	Coverage is for peeling, blistering, or flaking, and excessive color change ³ . This coverage does not extend to discoloration, polish, surface damage, or alteration caused by the use of natural or chemical solvents or an environmental factor causing such damage.
Other Special Coverages	Coverage	Notes
Auralast® Protection for Wood Products	Owner-Occupied Single-Family Residence: as long as you own and occupy your residence	Coverage is for wood decay and/or termite damage in pine wood components. Warranty coverage outside Canada, the contiguous 48 states and Alaska is contingent upon approval from the JELD-WEN Customer Care Department. Please contact us.
	Commercial: 20 years	
Custom Fiberglass Door Slabs	As long as you own and occupy your residence	
Factory Prefinish on Custom Fiberglass Doors	10 years	Should the factory prefinish be proven defective, we will at our option refinish the door or pay up to \$350.00 per opening to the current owner.
Electric Operators	1 year	Coverage includes replacement parts and skilled labor necessary to replace the operator for one year.
Retractable Roll Screens	5 years	

HOW TO GET ASSISTANCE

If you have a problem with your JELD-WEN Product, contact the dealer/distributor or contractor from whom you purchased your product or contact us directly:

	In the United States:	In Eastern Canada:	In Western Canada:	In Ontario Canada:
Mail:	JELD-WEN Customer Care Attn: Warranty Claims P.O. Box 1329 Klamath Falls, OR 97601	JELD-WEN Service Dept 90, rue Industrielle Saint-Apollinaire, Quebec, Canada GOS 2E0	JELD-WEN Service Dept 550 Munroe Avenue Winnipeg, Manitoba, Canada R2K 4H3	JELD-WEN Service Dept 90 Stone Ridge Road Vaughan, Ontario Canada L4H 3G9
Phone:	888-JWHelpU 888-594-3578	800-463-1930	888-945-5627 204-668-8230	800-440-2714 905-265-5700
Fax:	800-436-5954	888-998-1599	204-663-1072	905-265-5704
E-mail:	jeldwenwarranty@jeld-wen.com		wpgservice@jeld-wen.com	
Web:	www.jeld-wen.com/contact-us	www.jeld-wen.ca/contact-us		

We can respond quickly and efficiently if you provide the following: a) product identification (from the original order/invoice, spacer code, permanent label, or the window identification number found on corner of glass), b) how to contact you, c) the address where the product can be inspected, and d) a description of the apparent problem and the product (photographs are helpful).

What We Will Do...

Upon receiving your notification, we will send out an acknowledgement within three business days to the contact, which you have provided. We will investigate your claim and will begin to take appropriate action within 30 days after receipt of notification. If your warranty claim is denied, we may charge an inspection fee for an onsite inspection that is required or requested by you.

Continued on next page

HOW TO GET ASSISTANCE (CONTINUED)

If your claim is approved, and we choose to repair or replace the product or a component of the product, the replacement product/component will be provided in the same specification as the original product or its nearest equivalent current product. Replacement components/products are warranted for the balance of the original product warranty or 90 days, whichever is longer.

Product Purchase Date: _____
Order Number: _____

If the claimed nonconformity is warp of a door slab, we may defer repairing or replacing the door slab for a period up to twelve (12) months from the date of claim. It is not uncommon for a temporary warp condition to occur as the door slab adjusts to local humidity and temperature conditions. This deferral will not be counted against the warranty period.

WHAT THIS WARRANTY DOES NOT COVER

JELD-WEN is not liable for damage, product failure or poor product performance due to:

- Normal wear and tear, including normal wear and tear of weatherstrip; natural weathering of surfaces. Variance in color or texture of natural wood parts, and natural tarnishing of copper cladding are not considered defects.
- Normal wear and tear to hardware and naturally occurring changes to hardware finishes (e.g., corrosion or tarnishing).
- Exposure to chemicals (e.g. brick wash) or a harsh environment (e.g. salt spray or airborne pollutants) unless otherwise stated above.
- Misuse, abuse or failure to properly finish and provide maintenance.
- Alteration or modification of the Product (e.g. customer applied tints or films, paint finishes, security systems).
- Any cause beyond the reasonable control of JELD-WEN (e.g. fire, flood, earthquake, other acts of nature, and acts of third parties outside of our control).
- Failure to provide an adequate overhang for fiberglass doors; damage caused by extreme temperature buildup where storm doors are present. For general guidelines, see our "Appropriate Protection for Exterior Doors" in our product literature or at www.jeld-wen.com/resources; for specific information pertaining to your structure, consult your contractor or other building professional.
- Improper installation not in conformance with JELD-WEN installation instructions (note: see www.jeld-wen.com for current installation instructions); operational problems and problems related to water and/or air infiltration/leaking as a result of improper installation or flaws in building design or construction.
- Installation into a condition that exceeds product design standards and/or certified performance specifications and/or is not in compliance with building codes.
- Extreme artificial temperature buildup or exposure (e.g., where storm doors/windows are present).
- Hardware or inserts that are not provided by us, such as locksets, door handles, strikes, etc.
- Condensation or damage as a result of condensation (Note: unless due to insulating glass failure, most condensation problems are related to excessive humidity levels in a structure. Contact a heating/air conditioning specialist for help).

- Wood decay in wood components other than of pine species and any components (including pine) that come in direct contact with soil. Note: superficial mold/mildew does not indicate wood decay.

JELD-WEN is also not liable for:

- Glass breakage (except as specifically covered above).
- Screen damage due to normal wear and tear, misuse, abuse, or insect or animal activity.
- Slight expansion or contraction of product components due to varying environmental conditions; slab movement (shrinkage or swelling) of 1/4" or less due to temperature and humidity, consult the Homeowner's Manual on how to work with this natural movement.
- Slight imperfections or wavy distortions in the glass that don't impair structural integrity. Note: wavy distortions in the glass (e.g. related to laminate interlayer or heat strengthening of glass) are not considered a defect. Slight color variations in glass are not considered a defect.
- Hairline cracks in factory-applied finishes; surface cracks that do not compromise the underlying material are not a defect.
- Damage or distortion to other property, including but not limited to, vinyl siding, building components or landscaping caused in whole or in part by reflection of light or heat from JELD-WEN windows or doors.
- Product or component performance decline due to aging, inert gas dissipation, natural processes or failure to provide proper maintenance. Note: Other than inert gas loss due to seal failure, the migration of an inert gas, such as argon, is a natural process that occurs over time and is not a defect.
- Repairs on product not accessible by road; travel costs related to repairs on product located more than 125 miles/200 kilometers from an authorized dealer; providing, assembling, or dismantling scaffolding, lifts, or other specialized equipment.
- Labor and materials for repainting or refinishing activities or the removal or disposal of defective product(s); labor exceeding the time periods specified above.
- Incidental or consequential damage. Some states/provinces do not allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so this may not apply to you.

Continued on next page

Important Legal Information -- Please read this carefully. It affects your rights.

This Limited Warranty document sets forth our maximum liability for our products. We shall not be liable for special, indirect, consequential, or incidental damages. Your sole and exclusive remedy with respect to any and all losses or damages resulting from any cause whatsoever shall be as specified above. We make no other warranty or guarantee, either express or implied, including implied warranties of merchantability and fitness for a particular purpose to the original purchaser or to any subsequent user of the Product, except as expressly contained herein. In the event state or provincial law precludes exclusion or limitation of implied warranties, the duration of any such warranties shall be no longer than, and the time and manner of presenting any claim thereon shall be the same as, that provided in the express warranty stated herein. This Limited Warranty document gives you specific legal rights, and you may have other rights that vary from state/province to state/province.

Any dispute, controversy or claim arising out of or relating to this warranty, any alleged breach thereof, or the use or sale of the products to which this warranty applies shall be resolved by mandatory and binding arbitration administered by the American Arbitration Association in accordance with its commercial arbitration rules. Any ensuing arbitration will be venued in Charlotte, North Carolina. Original purchaser agrees that they may assert claims against JELD-WEN in their individual capacity only, and not as a plaintiff or class member in any purported class action proceeding. This warranty shall be interpreted in accordance with the laws of North Carolina (excluding North Carolina's conflict of laws principles). If any provision of this warranty is deemed illegal or unenforceable in a judicial proceeding, that provision shall be severed and excluded, and the remainder of this warranty shall continue in force. Rejection of these dispute resolution provisions must be sent to JELD-WEN at the address provided herein within thirty (30) days of original purchaser's receipt of the Products to which this warranty applies.

No distributor, dealer or representative of JELD-WEN has the authority to change, modify or expand this warranty. The original purchaser of this Product acknowledges that they have read this warranty, understand it and are bound by its terms and agrees to provide this warranty to the original owner of the structure into which the Product is installed.

¹ "JELD-WEN Products" shall refer to window and patio door products (except United Collection products) manufactured in the United States and/or Canada and marketed under the JELD-WEN brand name for use in the United States and/or Canada. See our separate United Collection warranty, or our Export Warranty for applicable coverage on products used outside the United States and Canada.

² "Skilled labor" refers to tasks where specialized technical knowledge, experience, methods or tools are required to properly identify, diagnose and/or correct product-related issues.

³ "Chalking" of the exterior finish is not a defect unless it exceeds a numerical rating of eight (8) when measured in accordance with the standard procedures specified in ASTM D4214. Fading or changing in color of the exterior finish is not a defect unless it exceeds five (5) E units, calculated in accordance with ASTM D2244, paragraph 6.2. Color change shall be measured on an exposed area of finish that has been cleaned of surface soils and chalk, and the corresponding values measured on the original or unexposed area of finish. Fading or color changes may not be uniform if the surfaces are not equally exposed to the sun and elements. If the above ASTM standards change, the standard in effect at the time of purchase applies. As an option to replacement, we may choose to refinish the product.

© 2019 JELD-WEN, inc. | JELD-WEN, AuraLast, and ImpactGard are registered trademarks of JELD-WEN, inc.



Garantie limitée pour les fenêtres et les portes-fenêtres

NOTRE GARANTIE...

Les produits JELD-WEN^{MD} 1 sont conçus pour accroître de façon durable la valeur de votre résidence. La présente garantie s'applique à tous les produits fenêtres et portes-fenêtres de JELD-WEN (à l'exception des produits de la gamme United) fabriqués le **1er juin 2019** ou après et destinées à être utilisées au Canada et aux États-Unis. Toute garantie antérieure continuera de s'appliquer aux produits fabriqués par JELD-WEN avant cette date. Pour obtenir de l'information, notamment des renseignements en matière d'entretien et d'installation, visitez www.jeld-wen.com ou www.jeld-wen.ca.

CE QUE CETTE GARANTIE TOUCHE

À l'exception de ce qui est énoncé dans la section Garanties spéciales ci-dessous, nous garantissons que, si un produit JELD-WEN présente un défaut de matériau ou de fabrication pendant les périodes suivant la date de fabrication indiquée ci-dessous, nous réparerons, remplacerons ou rembourserons le produit ou le composant défectueux, à notre discrétion. La main-d'œuvre qualifiée² (lorsque nous le jugeons nécessaire), pour la réparation ou remplacement de tout composant est comprise tel qu'indiqué ci-dessous.

	Bois et bois recouvert de métal	Composite	Vinyle et vinyle recouvert de métal	Aluminium
Protection de base des produits pour la résidence unifamiliale d'un propriétaire-occupant	20 ans	10 ans ; unités de verre sont couvert pour 20 ans	tant que vous demeurez le propriétaire et habitez votre résidence	10 ans
Protection de base des produits pour un immeuble commercial (autre qu'une résidence unifamiliale d'un propriétaire-occupant)	20 ans	10 ans	10 ans	2 ans
Protection de main-d'œuvre qualifiée²	2 ans	2 ans	2 ans	1 an
Transférabilité - La durée maximale de toute couverture si vous vendez votre résidence ou si votre résidence est habitée par une personne autre que le propriétaire d'origine	10 ans	10 ans	10 ans	Non transférable

Protections spéciales (s'appliquent aux protections pour les propriétaires-occupants et à la protection commerciale) :

Les protections spéciales suivantes s'appliquent à des caractéristiques et des options de produits spéciaux; toutes les options ne sont pas offertes pour tous les produits ou dans toutes les régions.

Options de vitrage	Couverture	Remarques
Unités de verre à triple vitrage	20 ans	Comprend les panneaux vitrés et le joint isolant.
Unités de verre à vitrage ImpactGard ^{MD}	10 ans	
Vitrages spéciaux	5 ans	Comprend les unités de verre laminé autres qu'ImpactGard et les choix de vitrages ne figurant pas dans notre documentation, par exemple le vitrail ou le verre décoratif.
Stores/toiles entre les panneaux vitrés	10 ans	Comprend le joint, le mécanisme de commande externe, et l'opération du store/toile.
Fissures de stress	1 an	S'applique aux unités de verre scellées installées dans les fenêtres et portes-fenêtres. Le verre laminé et le vitrage spécial sont exclus. La protection comprend le verre de remplacement et la main-d'œuvre qualifiée ² nécessaire pour remplacer le verre. Les fissures de stress se produisent lorsque, au cours de la première année après fabrication, le verre développe une fissure sans aucun signe d'impact.

Continuer à la page suivante

Protections spéciales (continué)

Options de vitrage	Couverture	Remarques
Bris accidentels du verre	Identique à la protection de base des produits ci-dessus (propriétaire-occupant ou commerciale)	S'applique aux produits commandés avec un verre à résistance double ou plus épaisse. Ne sont pas compris : les dommages causés par un phénomène naturel (ex. incendie, ouragan, etc.), une émeute, un affaissement du bâtiment, une défaillance structurelle des murs ou des fondations ou une mauvaise installation, des accidents sur un terrain en construction, un entreposage ou une manutention non appropriés. Les vitrages spéciaux et le verre ImpactGard ne sont pas visés par la présente garantie contre le bris du verre.
Options de finition	Couverture	Remarques
Finition sur les extérieurs recouvert de métal	AAMA 2605 : 20 ans AAMA 2603 / 2604 : 10 ans Anodisée : 5 ans	La protection vaut pour l'écaillage, les craques, la fissuration ou le poudrage, la décoloration ou le changement de couleur ³ excessif. Les produits avec les extérieurs recouvert de métal et installée à moins de 1,6 km (un mile) d'une source d'eau salée (par exemple, un océan ou un lac salé) ou de tout autre environnement corrosif, nécessite un entretien supplémentaire et particulier. Consultez nos directives en matière de soins complets et d'entretien.
Finition intérieure appliquée en usine sur les produits en bois	1 an	La protection vaut pour l'écaillage, les craques ou la fissuration. Si la finition intérieure appliquée en usine présente un défaut pendant cette période, nous remplacerons ou retoucherons le composant ou le produit, ou encore nous offrirons un crédit pour retouche allant jusqu'à 50 \$ par ouverture pour les fenêtres, et jusqu'à 100 \$ par ouverture pour les portes-fenêtres, à notre discrétion. Cette protection s'applique seulement aux options de finitions appliquées en usine; l'apprêt standard appliqué en usine n'est pas une couche de finition.
Surfaces colorées et laminées sur les produits du vinyle et du composite	10 ans	La protection vaut pour l'écaillage, le cloquage ou l'effritement et le changement de couleur ³ excessif. Cette protection ne s'applique pas à la décoloration, le lustre, les dommages de surface ou les modifications causées par l'utilisation de solvants naturels ou chimiques ou par tout facteur environnemental pouvant causer ces dommages.
Autres protections spéciales	Couverture	Remarques
Protection AuraLast ^{MD} pour les produits en bois	Résidence unifamiliale habitée par le propriétaire : tant que vous demeurez le propriétaire et occupez votre résidence.	La protection vaut pour la pourriture du bois ou les dommages causés aux composants en pin par les termites. L'application de la garantie à l'extérieur du Canada et des 48 États contigus ainsi que l'Alaska est assujettie à l'approbation du service à la clientèle de JELD-WEN. Veuillez communiquer avec nous.
	Commerciale: 20 ans	
Panneaux de porte en fibre de verre sur mesure	Tant que vous demeurez le propriétaire et occupez votre résidence.	
Préfini de porte en fibre de verre sur mesure appliqué en usine	10 ans	En cas de défaut du préfini appliqué en usine, nous retoucherons la porte ou remettrons au propriétaire actuel un crédit allant jusqu'à 350 \$ par ouverture, à notre discrétion.
Mécanismes électriques	1 an	La protection comprend les pièces de remplacement et la main-d'œuvre qualifiée nécessaire pour remplacer l'actionneur pendant un an.
Moustiquaires déroulants rétractables	5 ans	

Continuer à la page suivante

COMMENT OBTENIR DE L'AIDE

Si vous avez un problème avec votre produit JELD-WEN, communiquez avec le détaillant/distributeur ou entrepreneur qui vous a vendu le produit ou communiquez directement avec nous.

	Aux États-Unis :	Dans l'Est du Canada :	Dans l'Ouest du Canada :	En Ontario, Canada :
Courrier :	JELD-WEN Customer Care Attn: Warranty Claims P.O. Box 1329 Klamath Falls, OR 97601	JELD-WEN Service Dept 90, rue Industrielle Saint-Apollinaire, Quebec, Canada GOS 2E0	JELD-WEN Service Dept 550 Munroe Avenue Winnipeg, Manitoba, Canada R2K 4H3	JELD-WEN Service Dept 90 Stone Ridge Road Vaughan, Ontario Canada L4H 3G9
Tél. :	888-JWHelpU 888-594-3578	800-463-1930	888-945-5627 204-668-8230	800-440-2714 905-265-5700
Télé. :	800-436-5954	888-998-1599	204-663-1072	905-265-5704
Courriel :	jeldwenwarranty@jeld-wen.com		wpgservice@jeld-wen.com	
Web :	www.jeld-wen.com/contact-us	www.jeld-wen.ca/contact-us		

Nous pourrions vous répondre rapidement et efficacement, si vous nous fournissez les renseignements suivants : a) numéro d'identification du produit se trouvant sur l'original du bon de commande, de la facture, du code de l'intercalaire ou de l'étiquette permanente, ou numéro d'identification de la fenêtre apparaissant dans le coin de la vitre; b) comment vous joindre; c) adresse où nous pouvons inspecter le produit; d) description du problème apparent et du produit (les photos sont utiles).

Notre engagement en cas de problème...

Dès que nous serons informés du problème, nous vous ferons parvenir un accusé de réception dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre avis. Nous examinerons ensuite votre demande et prendrons les mesures appropriées dans les 30 jours suivant la date où nous avons initialement été informés du problème. Si votre demande en vertu de la garantie est refusée, il se peut que nous exigions des frais pour toute visite d'inspection sur place qui pourrait être nécessaire ou que vous auriez demandée.

Si votre demande est approuvée et si nous choisissons de réparer ou de remplacer le produit ou un composant du produit, le produit de remplacement/composant fourni aura les mêmes caractéristiques que le produit original ou son produit actuel équivalent le plus proche. Les produits et pièces de remplacement sont garantis jusqu'à la fin de la garantie initiale du produit d'origine ou pendant 90 jours, selon la plus longue échéance.

Date d'achat du produit : _____
Numéro de commande : _____

Si le défaut faisant l'objet d'une demande est le gauchissement d'un panneau de porte, il est possible que nous reportions la réparation ou le remplacement du panneau pour une période pouvant aller jusqu'à 12 mois à compter de la date de la demande. Il est assez fréquent que les panneaux de porte gauchissent temporairement, lorsqu'ils s'adaptent aux conditions de température et d'humidité de l'endroit où ils sont installés. Cette période de report ne sera pas comptée dans la durée de la garantie.

CE QUE CETTE GARANTIE NE COUVRE PAS

JELD-WEN n'est pas responsable des dommages, d'une défaillance du produit ou du mauvais fonctionnement du produit attribuable à :

- De l'usure et des bris normaux, y compris l'usure et les bris normaux du coupe-brise et du vieillissement naturel des surfaces. Les variations dans la couleur ou la texture des pièces de bois naturel et le ternissement naturel des plaques de cuivre ne sont pas considérés comme des défauts.
- De l'usure et des bris normaux de la quincaillerie et de l'altération naturelle du fini des pièces de quincaillerie (ex. : corrosion ou ternissement).
- L'exposition à des produits chimiques (ex. : nettoyant à briques) ou à un milieu agressif (ex. : embruns salés ou polluants atmosphériques).
- L'utilisation inadéquate ou négligente ou à l'absence d'une bonne finition ou d'un entretien approprié.
- L'altération ou la modification du produit (p. ex., si le client applique des teintes ou des pellicules, des finitions de peinture ou des systèmes de sécurité).

- Toute autre cause indépendante de la volonté de JELD-WEN (p. ex., un incendie, une inondation, un séisme, d'autres catastrophes naturelles ou toute intervention d'un tiers indépendante de notre volonté).
- L'absence d'un porte-à-faux adéquat pour protéger les portes en fibre de verre; aux dommages causés par l'accumulation extrême de chaleur en raison de la présence de contre-portes. Pour des directives d'ordre général, consultez notre guide « Protection appropriée des portes extérieures » dans la documentation afférente, ou à www.jeld-wen.ca/ressources. Pour obtenir de l'information précise concernant la structure de votre bâtiment, consultez votre entrepreneur ou un autre professionnel de la construction.
- L'installation incorrecte et non conforme aux directives d'installation de JELD-WEN (pour obtenir les directives d'installation en vigueur, consultez le www.jeld-wen.com); aux problèmes de fonctionnement et aux problèmes liés à des infiltrations ou à des fuites d'air et/ou d'eau provenant d'une mauvaise installation ou de lacunes relatives à la conception ou à la construction du bâtiment.

Continuer à la page suivante

- L'installation réalisée dans des conditions qui dépassent ou qui enfreignent les normes de conception du produit et/ou les caractéristiques certifiées de rendement, et/ou qui ne sont pas conformes aux Codes du bâtiment.
- L'effet cumulatif ou l'exposition à des températures extrêmes (p. ex., en présence de contre-portes ou de contre-fenêtres).
- Aux pièces de quincaillerie ou aux accessoires que nous ne fournissons pas, comme les serrures, les poignées, les gâches, etc.
- La condensation ou aux dommages attribuables à la condensation. (Remarque : à moins d'être attribuables à un bris/défaut du verre isolant, la plupart des problèmes de condensation sont liés au taux d'humidité excessif du bâtiment. Communiquez avec un spécialiste en chauffage /climatisation pour obtenir de l'aide.)
- La pourriture du bois des composants de bois autres que le pin AuraLast et la pourriture du bois des composants (y compris le pin) qui entrent en contact direct avec le sol. Remarque : la présence de moisissures en surface n'indique pas la pourriture du bois.

JELD-WEN ne peut pas être tenue responsable :

- De tout bris de verre (autre que ceux indiqués précédemment).
- Des dommages causés au moustiquaire par suite de l'usure naturelle, d'un usage abusif ou inapproprié, ou engendré par la présence d'insectes ou d'animaux (sauf les cas expressément mentionnés dans la garantie ci-dessus).
- De légères expansions ou contractions des composants du produit attribuables aux variations des conditions environnementales; ni des mouvements du panneau (rétrécissement ou gonflement) de 1/4 po ou moins attribuables à la température et à l'humidité. Consultez le Manuel du propriétaire-occupant, pour plus de détails sur les précautions à prendre quant à ces mouvements naturels.
- Des légères imperfections ou des distorsions du verre qui ne portent pas atteinte à son intégrité structurale. Remarque : le verre qui présente une distorsion (en raison de l'intercalation des feuilles laminées ou de la trempe thermique du verre, par exemple) n'est pas considéré comme défectueux. Les légères variations de couleur ne sont pas considérées comme des défauts.
- Des fissures légères dans les finitions appliquées à l'usine et des fissures en surface qui ne portent pas atteinte au matériel sous-jacent, ne sont pas considérées comme des défauts.
- Des dommages ou d'une distorsion d'autres biens, y compris, mais sans en exclure d'autres, au revêtement en vinyle, aux composants du bâtiment ou à l'aménagement paysager causés en tout ou en partie par le reflet de la lumière ou de la chaleur des fenêtres ou portes-fenêtres JELD-WEN.
- De la détérioration du rendement du produit ou de ses composants en raison du vieillissement, de la dissipation de gaz inertes, de processus naturels ou du défaut d'en assurer l'entretien approprié. Remarque : exception faite de la perte de gaz inertes en raison de la rupture du joint d'étanchéité, la migration d'un gaz inerte, tel que l'argon, est un processus naturel qui se produit avec le temps et qui ne constitue pas un défaut.
- Réparations sur des produits non accessibles par la route; les frais de déplacement liés aux réparations de produits situés à plus de 125 miles / 200 km d'un revendeur agréé; fournir, assembler ou démonter des échafaudages, des crics ou tout autre équipement spécialisé.
- De la main-d'œuvre et des matériaux nécessaires aux travaux de peinture et de finition propres à un entretien de routine ou de l'enlèvement /de la mise au rebut de produit(s) défectueux; ainsi que de toute main-d'œuvre en dehors des périodes indiquées ci-dessus.
- Des dommages-intérêts accessoires ou collatéraux. Dans certaines provinces et certains territoires, il est interdit d'exclure ou de limiter les dommages-intérêts accessoires ou collatéraux : il se peut donc que cette modalité ne s'applique pas à votre cas.

Continuer à la page suivante

Renseignements juridiques importants -- Veuillez lire attentivement. Ceci touche vos droits.

Ce document de garantie limitée énonce notre responsabilité maximale envers nos produits. Nous ne sommes toutefois pas responsables des dommages spéciaux, indirects, collatéraux ou accessoires. Votre seul et unique recours en ce qui a trait à toute perte et à tout dommage occasionné par toute cause, quelle qu'elle soit, est énoncé ci-dessus. Nous ne nous engageons aucunement autrement, de manière expresse ou implicite, y inclus les garanties implicites de la qualité marchande et l'adaptation à un usage particulier, ni envers l'acheteur d'origine ni envers un tiers utilisateur du produit, exception faite des représentations contenues dans le présent document. Dans l'éventualité où la législation d'une province ou d'un territoire interdit l'exclusion ou la limitation des garanties implicites, la durée d'une telle garantie ne dépassera pas celle qui est prévue par la présente garantie explicite, et la période ainsi que la façon de présenter une demande, s'il y a lieu, seront également les mêmes. La présente garantie limitée vous accorde certains droits reconnus par la loi; d'autres droits peuvent également vous être accordés par la loi de votre province ou de votre territoire.

Tout litige, controverse ou réclamation relative à cette garantie, à son manquement ou à l'utilisation ou à la vente des produits auxquels cette garantie s'applique, doit être résolue par arbitrage obligatoire et contraignant administré par l'Association américaine d'arbitrage conformément à ses règles d'arbitrage commercial. Tout arbitrage qui s'ensuivra sera fait à Charlotte, en Caroline du Nord. L'acheteur original reconnaît qu'il peut faire valoir les réclamations contre JELD-WEN à titre individuel seulement, et non pas comme demandeur ou un membre d'un collectif dans toute procédure de recours collectif présumée. Cette garantie doit être interprétée conformément aux lois de la Caroline du Nord (à l'exclusion des principes de conflit de lois de la Caroline du Nord). Si une disposition de cette garantie est jugée illégale ou inapplicable dans une procédure judiciaire, cette disposition sera séparée et exclue et le reste de cette garantie restera en vigueur. Tout refus des présentes dispositions de règlement des différends doit être envoyé à JELD-WEN, à l'adresse indiquée dans la présente garantie, dans les trente (30) jours suivant la réception par l'acheteur d'origine des produits visés par la présente garantie.

Aucun distributeur, détaillant ou représentant de JELD-WEN n'a le droit de changer, de modifier ni de prolonger la présente garantie. L'acheteur d'origine du produit reconnaît avoir lu cette garantie, en comprendre le contenu et être lié par ses conditions et modalités. Il accepte en outre de remettre cette garantie au propriétaire du bâtiment dans lequel le produit est installé.

¹ La mention « produits JELD-WEN » fait référence aux fenêtres et aux portes-fenêtres en vinyle (à l'exception des produits de la gamme United), fabriquées aux États-Unis ou au Canada et commercialisées sous la marque JELD-WEN, pour utilisation aux États-Unis et/ou au Canada. Consultez la garantie distincte pour la gamme United ou notre garantie pour l'exportation, pour connaître la garantie relative aux produits vendus à l'extérieur des États-Unis et du Canada.

² La mention « main-d'œuvre qualifiée » fait référence à l'exécution de tâches pour lesquelles un savoir technique, une expérience, des méthodes ou des outils spécialisés sont nécessaires pour bien déterminer, diagnostiquer et / ou corriger des problèmes liés au produit.

³ Le « poudrage » de la finition extérieure n'est pas un défaut, tant qu'il n'excède pas une cote numérique de huit (8), lorsque celle-ci est mesurée conformément aux procédures standard prescrites par la norme ASTM D4214. La décoloration ou le changement de couleur de la finition extérieure ne constitue pas un défaut, tant qu'il n'excède pas cinq (5) unités E, calculées conformément au paragraphe 6.3 de la norme ASTM D2244. Le changement de couleur doit être mesuré en comparant les unités de coloration d'une section de finition exposée et nettoyée avec une section de finition d'origine ou non exposée. Il est possible que la décoloration ou le changement de couleur ne soient pas uniformes si les surfaces ne sont pas uniformément exposées au soleil et aux éléments. Dans l'éventualité où les normes ASTM susmentionnées seraient modifiées, les normes en vigueur au moment de l'achat s'appliqueraient. Nous nous réservons le droit de retoucher la finition de nos produits au lieu de les remplacer.